

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 274

Date dépôt 10/09/2019

Date validation 08/10/2019

### MASTER EN SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15. Sciences de la santé publique
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

#### A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

La Santé publique se situe au carrefour des disciplines censées relever le défi imposé en ce XXI<sup>e</sup> siècle, par l'explosion des besoins en matière de soins de santé considérés au sens large. Même si l'on parle de Santé publique depuis Hippocrate, l'essor que ce domaine a connu ces dernières décennies est magistral et constitue un outil d'excellence pour l'approche systémique et transdisciplinaire des problèmes de santé. La santé publique est la science et l'art visant à promouvoir, prévenir, restaurer et organiser la prise en charge de la santé des populations.

Notre enseignement se doit de s'inscrire dans le développement d'une « nouvelle santé publique » (Charte d'Ottawa, OMS, 1986) qui s'attachera non seulement aux facteurs de risques des problèmes de santé, mais aussi à leurs nombreux déterminants, faisant référence aussi bien aux individus eux-mêmes qu'à leur milieu de vie ou encore à l'organisation des soins de santé, replacés dans le contexte systémique et écologique global de notre société. Appliquer une telle démarche exige de faire appel à différentes disciplines. Non pas qu'il faille développer une expertise pointue dans chacune d'entre elles, mais bien de faciliter le développement de compétences permettant d'envisager de manière éclairée et pertinente l'approche transdisciplinaire de la santé.

Le Master en Sciences de la Santé publique (MSSP) se donne ainsi comme mission principale de contribuer au développement du potentiel de santé de la société à travers le renforcement de compétences des acteurs de santé publique par un enseignement de haute qualité. Il s'agit de relever le défi d'une meilleure santé et qualité de vie pour les populations, tout en visant la réduction des inégalités sociales de santé et une utilisation raisonnée et durable de nos ressources.

Le MSSP est un master dit « orphelin », c'est-à-dire caractérise par l'absence de bachelier correspondant. Le MSSP accueille ainsi un public aux origines diverses (formations initiales et continues, universitaires, hautes écoles) qui partage un attrait pour les questions populationnelles de santé. Une liste d'accès au master est légalement définie.

L'enseignement proposé au sein du MSSP repose sur les principes de formation des adultes : respect de l'autonomie, prise en compte de l'expérience mais aussi des contraintes auxquelles les adultes sont confrontés, progressivité des apprentissages, ancrage dans les situations concrètes autant que possible. Le recours à des équipes mixtes d'enseignement est utilisé : professionnels de la santé qui interviennent en collaboration avec les enseignants chercheurs. L'utilisation des MOOC et d'outils pédagogiques novateurs (simulations et technologie de réalité virtuelle, ...) favorisent une optimisation des temps d'apprentissage. Finalement, les questions de santé n'ayant pas de frontières, une expérience d'enseignement à l'étranger est encouragée.

Le MSSP s'ouvre sur une grande diversité d'emplois, tant au niveau régional, national qu'international. L'accès à un emploi et les perspectives de carrière dépendent en partie de la formation initiale du futur diplômé en santé publique, et en partie du choix d'orientation dans la filière d'étude.

A l'échelon local ou national, ce sont :

- des organismes sociaux ou médico-sociaux : programmes de santé gouvernementaux, mutuelles, INAMI, associations à but non lucratif, de promotion de la santé et d'éducation à la santé, organismes de santé communautaire (protection de la maternité et de l'enfance, vaccination, etc.), et médecine du travail. Ce sont aussi des organismes éducatifs (écoles, promotion de la santé à l'école) ;
- dans le secteur ambulatoire, ce sont des maisons médicales et des initiatives de coordination des soins et services autour du patient à domicile ;
- des hôpitaux et structures de soins qui emploient du personnel de direction et des cadres (direction de maisons de repos et de soins, direction d'hôpital, cadres infirmiers, responsables de l'hygiène, de l'éducation du patient, de la diététique, etc.) ;
- des organismes publics et privés d'enseignement et de recherche (hautes écoles, universités) et de monitoring de la santé et des soins de santé (instituts de santé publique, observatoires de la santé, centre d'expertise en soins de santé, etc.) ;
- des organismes ou entreprises privés, tels l'industrie pharmaceutique, les assureurs, des entreprises d'informatique, qui emploient du personnel en recherche/développement et analyses de données.

A l'échelon international, ce sont des organisations non gouvernementales, les organismes coopération bilatérales ou multilatérales des missions d'action humanitaire, des structures de soins à l'étranger. la santé publique et/ou de l'environnement, missions dans les pays en développement, ...

## **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

### **1. Appliquer un corpus de savoirs pluridisciplinaires aux différents domaines de la santé publique :**

- » Appréhender des fondements scientifiques, de l'histoire, des principaux concepts, stratégies et méthodes des sciences de la santé publique.
- » Démontrer une compréhension des structures, du financement et de l'organisation de la santé publique et des services de santé/ de soins à l'échelle locale, nationale et internationale.
- » Utiliser dans sa pratique des concepts et des stratégies issus de la santé publique et de disciplines complémentaires pertinentes.

### **2. Analyser les principaux enjeux et situations de santé publique :**

- » Reconnaître un enjeu ou un problème de santé publique dans son contexte (historique, politique, socio-économique, organisationnel, environnemental, culturel...) et dans ses dimensions systémiques (interactions entre l'individu, le groupe, l'organisation, le système).
- » Collecter les informations à partir de sources fiables d'information, à travers les méthodes et les technologies appropriées, et dans le respect des codes de pratiques éthiques.
- » Interpréter l'information récoltée en considérant le contexte éthique, politique, scientifique, socio-culturel et économique.
- » Formuler des recommandations spécifiques au terme de l'analyse des données.

### **3. Mettre en place des interventions, programmes ou politique de santé publique :**

- » Utiliser des données scientifiques fiables et des méthodes adaptées, y compris participatives, pour planifier une intervention, un programme, une politique de santé publique.
- » Elaborer un plan de mise en œuvre tenant compte des contraintes du contexte (politiques, sociales, économiques, légales, éthiques,...).
- » Mettre en œuvre des interventions de manière adaptative, en gérant le risque et l'incertitude inhérents au contexte réel.
- » Evaluer les interventions, programmes et politiques (efficacité, équité, efficience, impact, ...).
- » Tenir compte de la diversité des populations, publics cibles et acteurs de santé dans la planification, la mise en œuvre, la gestion, l'adaptation et l'évaluation des interventions, programmes et politiques de santé publique.

### **4. Réaliser des recherches autour d'enjeux et stratégies de santé publique**

- » Élaborer un protocole de recherche en mobilisant les connaissances et méthodes en santé publique
- » Collecter les informations à partir de sources d'informations scientifiques pertinentes, à travers les méthodes et technologies appropriées
- » Analyser les données qualitatives et quantitatives à travers les techniques et les technologies adaptées aux objectifs visés
- » Mettre en place des processus de recherche participatifs favorisant l'inclusion des acteurs concernés et prenant en compte la diversité des contextes
- » Appliquer les codes de pratiques éthiques dans la collecte, la sauvegarde, l'analyse et la restitution des données de recherche
- » Évaluer la qualité et les limites des méthodes de recherches utilisées et des résultats obtenus
- » Interpréter l'information récoltée considérant le contexte politique, scientifique, socioculturel et économique et suivant une approche systémique
- » Formuler des recommandations suivant les résultats de la recherche et prenant en compte le contexte et les questions d'équité, de justice sociale, de redevabilité

**5. Organiser son travail individuel, de groupe, et en collaboration avec des partenaires variés :**

- » Planifier son travail afin d'obtenir les résultats attendus dans les délais prévus.
- » Etablir des collaborations avec d'autres professionnels de santé publique ou issus de champs disciplinaires divers selon l'enjeu abordé et les méthodes / interventions visées.
- » Interpeller des partenaires pertinents pouvant contribuer de manière constructive à la réflexion autour d'un enjeu et à la résolution de problèmes de santé publique.

**6. Diriger des équipes ou des organisations :**

- » Appliquer les stratégies et techniques de gestion des ressources humaines permettant de favoriser les collaborations, l'esprit d'équipe, le respect des diversités et la résolution des conflits.
- » Contribuer à l'élaboration d'un budget en utilisant les outils adéquats et en fonction des priorités et des ressources disponibles.
- » Faire évoluer une situation, une équipe ou une organisation par des solutions innovantes et appropriées, tenant compte du contexte.

**7. Fournir un appui pertinent à la prise de décision informée et autonome des parties prenantes :**

- » Accompagner des acteurs (individus, groupes, organisations) dans des actions pouvant contribuer à la préservation ou l'amélioration de leur santé, notamment en soutenant la motivation à des actions positives et dans le respect de la diversité des populations.
- » Conseiller les parties prenantes à partir de résultats scientifiques fiables, des leçons tirées de l'expérience, du contexte et à travers des méthodes appropriées, y compris participatives.
- » Contribuer à travers des techniques variées d'éducation, formation et plaidoyer, au développement d'une vision commune et de valeurs essentielles pour la planification et la mise en œuvre de politiques de santé et de démarches de soins dans les collectivités.

**8. Adopter des stratégies de communication variées en fonction du contexte :**

- » Adapter l'information aux différents publics (patients, populations, groupes, professionnels, ...).
- » Utiliser de manière complémentaire des techniques de communication écrite, orale, non verbale et d'écoute et des technologies modernes.
- » Rédiger de manière claire et rigoureuse des résultats d'analyse et de recherche sous des formes variées (rapports, documents de projet, note technique, ...).

**9. Adopter une posture réflexive en vue d'une pratique adaptée au contexte et d'un développement professionnel et personnel :**

- » S'adapter au contexte (politique, culturel, social, économique, environnemental, organisationnel, ...) et à l'évolution des partenaires et des populations.
- » Evaluer de manière critique ses propres connaissances et pratiques en prenant en compte ses propres processus d'apprentissage.
- » Gérer son propre processus d'apprentissage pour répondre aux besoins de formation identifiés.